



BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

GARD

Du 1^{er} Octobre 2013

Contact :

florence.bertrand@gard.chambagri.fr

bernard.assenat@gard.chambagri.fr

Service développement économique des filières

Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71

www.gard.chambagri.fr

Contact :

Julie Carou

olive.nimes@wanadoo.fr

Tél:04.66.04.50.34

Le nombre de captures « explose » !

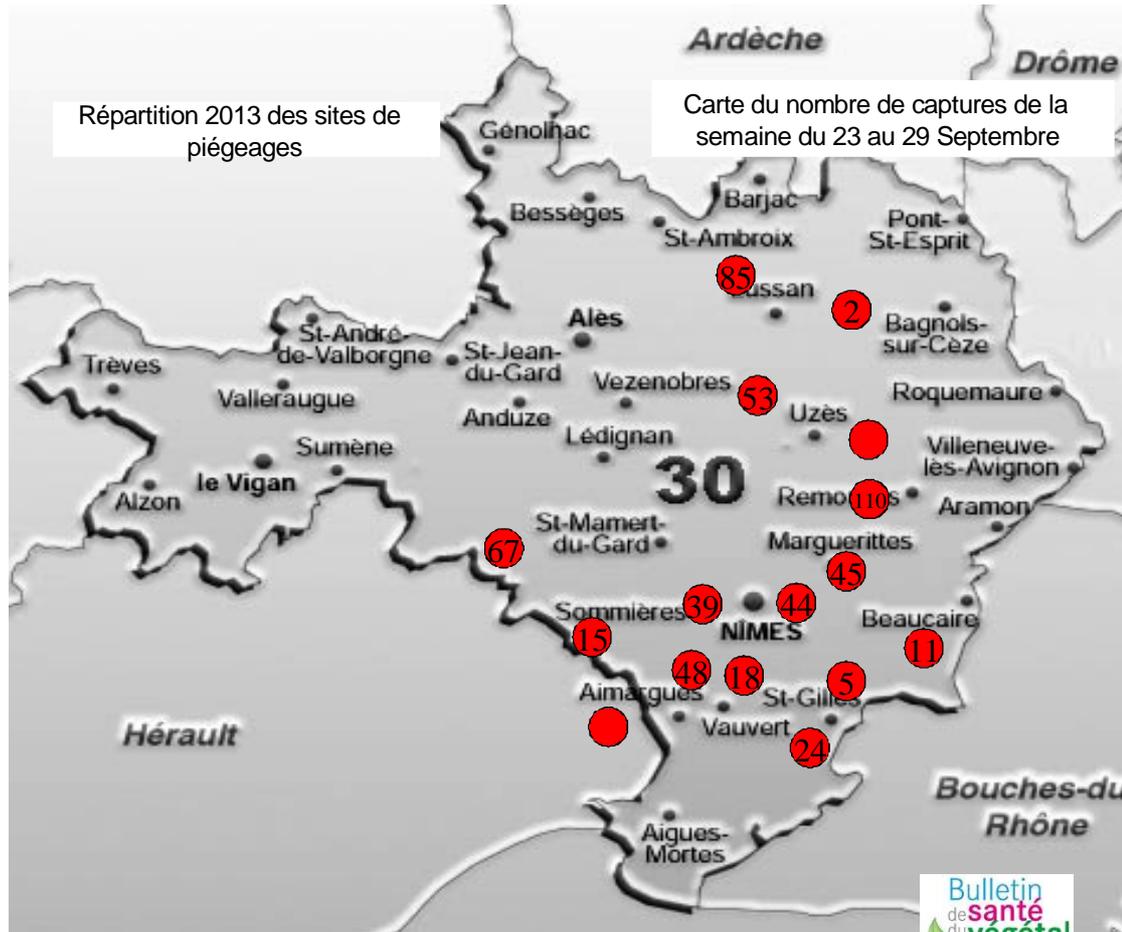
Les premiers pourcentages d'olives trouées sont constatés.

Si cela n'a toujours pas été effectué, il devient plus que nécessaire d'enclencher une protection adéquate.

Observez et comptez les olives qui peuvent renfermer le vers ou la puppe de la mouche pour déterminer la bonne stratégie.

Et reportez-vous aux préconisations du bulletin Infolive, via le lien suivant :

<http://www.afidol.info/infolive2013>



Carte réalisée dans le cadre du :



Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site afidol.org

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire. Il est réalisé avec le soutien du :

